

Le 5 janvier 2016, le Foyer de vie de Romain, à Bannalec (Finistère), géré par l'APAJH, a ouvert ses portes aux visiteurs pour son inauguration. En présence de Jean-Louis Garcia, Président de la Fédération APAJH, les 33 résidents et les 29 salariés ont présenté leur nouvel établissement.



De gauche à droite : Jacques Cadic, Président du Conseil de Vie Sociale du Foyer de Vie, Nathalie Sarrabezoles, Présidente du Conseil Départemental du Finistère, Hervé Cauwin, Président de l'APAJH Finistère, Yves André, Maire de Bannalec, Jean-Louis Garcia, Président de la Fédération APAJH, lors de l'inauguration du Foyer de Vie le 5 janvier 2016.

Le Foyer de vie de Romain, géré par [l'APAJH Finistère](#) accueille 33 personnes en situation de handicap dans un cadre chaleureux mais aussi adapté à leur quotidien. De plain-pied et ouverts sur leur environnement, les locaux sont organisés et pensés pour que chaque résident profite de la meilleure prise en charge possible : présence de personnel médical, salle de balnéo, salle d'éveil des sens. Des travaux seront réalisés pour créer une nouvelle aile à ce Foyer de vie qui accueillera alors 11 personnes en situation de handicap supplémentaires.

Le Foyer de vie de Romain offre un accompagnement personnalisé à travers des activités et des loisirs qui visent à renforcer les capacités motrices et l'épanouissement de ses résidents. Il est organisé pour favoriser une modularité des accompagnements, avec une juxtaposition d'espaces intimes (notion de domicile et de « chez soi ») et partagés. Certains lieux dédiés permettent aux résidents de recevoir leur famille ou amis, pour entretenir et développer un réseau social et amical.

Un projet précurseur dans la prise en charge des personnes en situation de handicap

Ce projet s'inscrit dans un processus de réflexion et d'innovation autour de la prise en charge des personnes en situation de handicap dans la région. En effet, l'APAJH soutient la reconstruction de [l'IME \(institut médico-éducatif\) François-Huon à Quimperlé](#), mais également la négociation d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec le Conseil Départemental ainsi que la création d'une plateforme de service qui à terme regroupera plusieurs pôles de compétences des établissements et des services d'accueil.